

tous sont morts, M. Molin, en traversant une rivière, M. Vialle, de ses fatigues, M. Boric, par le glaive; M. De La Motte, en prison pour sa foi.

Le voyage fut extrêmement difficile : ces pays ont une sorte de civilisation; il y a des fonctionnaires, de la police, des douanes. Il fallait rester couché au fond d'une barque, ou fermé dans un palanquin. Chemin faisant, on rencontrait des villages dont tous les habitants chrétiens étaient en prison: si l'on pouvait s'ouvrir à quelqu'un, c'était à un homme, à une pauvre femme que la persécution avait déjà ruinés et souvent mutilés. Cependant nos héros arrivèrent à bon port. M. Boric, mettant le pied sur le district qu'il venait évangéliser, y fut reçu, à six milles lieues de la France, par un prêtre français, M. Masson, du diocèse de Nancy, qui l'accueillit avec toute l'affection d'un compatriote et toute la charité d'un apôtre. M. Boric commença immédiatement auprès de lui son dernier apprentissage.

Ces deux hommes, dès qu'ils se furent approchés, se lièrent d'une amitié sainte. Ce fut M. Masson qui, plus tard, faisant son supérieur de celui qui avait été son élève et son subordonné, désigna M. Boric pour l'épiscopat. Dans les premiers temps, ils faisaient ensemble leurs courses, ensemble leurs exercices de piété. Cachés le jour, ils parcouraient la nuit les vastes régions où les fidèles sont dispersés parmi les païens. Prêchant, catéchisant, confessant, encourageant les prêtres indigènes, réformant les abus, bref, l'accablant et glorieux métier des Apôtres. Au bout de six mois, M. Boric pouvait marcher seul. Il connaissait assez le difficile idiôme annamite pour entendre les confessions et même prêcher. Son voyage allait jusqu'à l'imprudence. On vit un jour venir un mandarin. M. Masson lui fit signer de se sauver, et disparut par un chemin étroit. M. Boric se plaça sur la route et attendit de pied ferme. Le mandarin, accompagné d'une grosse escorte, passa, regardant avec étonnement ce géant qui le contemplait d'un œil sûr; mais il ne dit rien. M. Masson, de retour, blâma vivement une pareille témérité. Le jeune missionnaire convint de son tort, disant qu'il avait voulu voir de près ce mandarin. Faisons tout de suite remarquer qu'il croyait bien ne compromettre que lui-même et que son zèle ne négligeait aucune précaution pour éviter le moindre accident aux chrétiens confiés à sa sollicitude.

Suite et fin au prochain numéro.

AVIS.

ON DEMANDE pour la paroisse de CHATEAUGUAY un INSTITUTEUR capable de tenir une ÉCOLE-MOÛLE. Celui qui serait en état de remplir les fonctions de MAÎTRE-CHANTRE serait préféré.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique.—Prix, 5 shillings la douzaine; 6 shillings détail.—S'adresser au Bureau des Mélanges ou à l'ÉVÊCHÉ.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ÉTOFFES D'ÉGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON COUT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents; CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins; GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux; BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes; ÉTOLES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET GALONNET de FRANGES, etc. en OR ARGENT et soie de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques Écharpes de Bénédiction du Très-S. Sacrement, [avec gloire au centre] confectionnées en France.

—AUSSI—

une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brechées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Établissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent seront importés que sur commandes, et livrés par là même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,
Agent pour Ornements et Objets d'Église.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, situé

sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix du sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minéral de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Prix St. Étienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement.—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minéral des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent Écriteau pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1845.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en S'CRIP.

D. B. PAPINEAU.
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

L'ART ÉPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages: donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condamnation, d'Introduction, de Commandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. L'abbé et Cie., rue St. Vincent.

C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

Chapelleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez la Soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Azore.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Évêché.
6 Février.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'ouvrage qu'ils ont bien voulu leur donner et le précieux qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs, et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Écoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

LIVRES A L'USAGE DES ÉCOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, }
6 novembre 1845.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires, Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire, Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège, Ste. Anne.
Val. Guillet, cœuyer, Trois-Rivières.
MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENCER ET A. T. LAGARDE, PRÉS., ÉDITEURS.
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.